Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir donné à Adrien MOREL), Donatienne SARRON (pouvoir donné à Jocelyne WOILLARD), Béatrice URICHER (pouvoir donné à Dominique PERRIER) et Vicky ESTUR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COURBET.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : autorisation de signature d'une convention foot.

I – Approbation du compte-rendu du 9 juillet 2020 : à l'unanimité

II - Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

CUINET Kévin 2 rue des Fleurs Maison individuelle

2) Permis de construire

SDH 44 rue Cusenier Restructuration bâtiments

FONTAINE Romuald 11 rue des Vergers Création auvent, garage, modification ouvertures

CHARPENTIER Olivier 10 rue de l'Eglise Création abri

3) Déclarations préalables

BEURTHERET Régis 1 B rue des Etangs Appentis

GIGER Hervé 13 rue de Vevant Terrasse et mur de clôture

Gaec POURCELOT 2 rue d'Ornans Réfection toiture

FRUGIER Nicolas 19 rue d'Oupans Carport

PUGIN Denis 27 route de Baume Clôture sur muret

BOUQUET Yves 20 rue des Oiseaux Piscine

ROY Bernard 43 rue Cusenier Abri de jardin et clôture

PERGAUD Sylvain 11 rue du Chêne Pergola

SCI Loulou 11 rue Cusenier Changement de destination

B- Retour dossiers CCPHD

1) Permis de construire

CHARPENTIER Olivier 10 rue de l'Eglise Création abri Accord
FONTAINE Romuald 11 rue des Vergers Création auvent, garage, modif ouvertures Accord

2) <u>Déclarations préalables</u>

STA	RD 492	Paroi clouée	Accord
JEANGIRARD Charles	23 rue Cusenier	Clôture	Accord
FRUGIER Nicolas	19 rue d'Oupans	Mur de clôture	Refus
BEURTHERET Régis	1 B rue des Etangs	Appentis	Accord
GIGER Hervé	13 rue de Vevant	Terrasse et mur de clôture	Accord
Gaec POURCELOT	2 rue d'Ornans	Réfection toiture	Accord
FRUGIER Nicolas	19 rue d'Oupans	Carport	Refus
BOUQUET Yves	20 rue des Oiseaux	Piscine	Accord
PERGAUD Sylvain	11 rue du Chêne	Pergola	Accord
SCI Loulou	11 rue Cusenier	Changement de destination	Accord

C- Fonctionnement de la commission « Urbanisme »

Delphin BEPOIX présente les modalités de fonctionnement de la commission « Urbanisme ».

Une première analyse du projet de PLUI par la commission Urbanisme fait émerger des remarques qui nécessitent un travail complémentaire entre la commune et la Communauté de commune.

Le Conseil municipal valide que la commission « Urbanisme » présente ses observations au cabinet d'études en charge de l'élaboration du PLUI et demande à la communauté de commune que le document projet ne soit pas validé en l'état.

III – <u>Transfert de compétence assainissement</u>

La compétence « Assainissement » a été transférée à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) le 1^{er} janvier 2020.

Dans ce cadre, les biens du budget « Assainissement » sont mis à disposition de la CCPHD. Pour cela, un procès-verbal de mise à disposition doit être établi entre les deux parties et les excédents du budget « Assainissement » repris au budget communal puis reversés à la CCPHD comme suit :

Ouverture des crédits :

• 002 Recettes 19 323.65 €

• 678 Dépenses 19 323.65 € (fonctionnement)

• 001 Recettes 487 285.15 €

• 1068 Dépenses 487 285.15 € (investissement)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le procès-verbal et accepte l'ouverture des crédits comme présenté.

IV – Désignation référents Communauté de Communes

PLUI: Delphin BEPOIX

Assainissement : Michel LENGLET Ambroisie : Michel LENGLET

Commission d'Evaluation des Charges Transférées : Béatrice URICHER déléguée titulaire et Damien TALLANDIER, délégué suppléant.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

V – Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2022

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance et est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Le CTG sera validé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui participe financièrement aux activités péri et extrascolaires ; et « Familles Rurales » qui gère les accueils de loisirs et les séjours de vacances.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le CTG pour la période 2020/2022.

VI – <u>Validation sortie SIVOS de la Combe Fleurie</u>

En date du 12 septembre 2019, le Conseil municipal d'Etalans a demandé la dissolution du Syndicat de la Combe Fleurie.

Le 12 mars 2020, la Communauté de Communes Doubs Baumois a décidé la dissolution du Syndicat scolaire.

Afin de valider cette décision, chaque commune adhérente doit finaliser la décision par délibération de son Conseil.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du SIVOS de la Combe Fleurie.

VII – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2019

Présentation du rapport par Michel LENGLET:

- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a été fondé en 1951
- Il est composé de 73 communes
- 57 386 habitants ont été desservis en 2019
- Contrat d'affermage avec Gaz et Eaux (contrat pour la période 2015-2027)
- Ressources en eau issues de Lods, Montgesoye, Cléron et Laviron
- Sur 5.1 millions de m3 d'eau mis en distribution, seuls 3.7 millions ont été facturés, ce qui représente une perte de 2.87 m3/jour/km
- Sur 140 analyses en 2019, seules 2 se sont révélées non conformes
- Prix de l'eau au m3 (pour une consommation de 120 m3/an) : 2.662 € en 2020

VIII – Ecole : refacturation du test d'étanchéité à l'air aux entreprises responsables de malfaçons

Suite aux travaux de rénovation de l'école, Jean-Louis VIENNET expose que le bâtiment devait atteindre les normes BBC. Le test d'étanchéité n'ayant pas été concluant, de nouveaux travaux ont été commandés par Monsieur KRUZIC, maître d'œuvre pour solutionner ce problème.

Cependant le second test ne s'est pas révélé concluant, c'est pourquoi il est proposé de le refacturer aux entreprises concernées par les malfaçons ; à savoir :

- Pourcelot SAS (Electricité)
- ABH (Cloisons-Plafonds)
- SARL Soubrier (Serrurerie)
- VD Menuiserie (Menuiserie bois)
- SAS Palissot (Chauffage Plomberie)
- SAS Perrin-SPCP (Plafonds)

Pour la somme de 1 455 € HT, soit 242.50 € par entreprise.

Le Conseil municipal accepte par 21 voix « pour » et 1 abstention (Laurence-Isabelle LOUYS).

IX - Travaux CDEI

Marc FAIVRE présente 2 devis de réfection par les Chantiers pour le Développement de l'Emploi par l'Insertion (CDEI) :

- Lieu-dit « la Ruine » (derrière les maisons « Ages et Vie ») : nettoyage, mise à jour et étanchéification du bassin. Blocage de l'accès à tout véhicule. Création de 2 plateformes pour installation de tables et bancs. Nettoyage et désherbage. Le devis s'élève à 16 356 €.
- Rue de la Pissoire (en direction de l'étang) : Nettoyage et mise à jour du bassin. Captage des eaux pluviales. Le devis s'élève à 2 840 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les devis.

X – Étude faisabilité mise en place îlot de sénescence

Alain PESEUX informe que la mise en place d'un îlot de sénescence Natura 2000 serait envisageable sur certaines parcelles forestières communales situées sur le territoire de Charbonnières-les-Sapins, et notamment sur les versants de la vallée de la Brème représentant 10 à 15 hectares.

Le but de cet îlot est de conserver et développer la faune et la flore exceptionnelles. Aucune intervention humaine et mécanique n'aura lieu durant les 30 prochaines années. En contrepartie de l'absence de rendement durant cette période, une aide financière de 3 500 à 4 000 € à l'hectare sera versée en 1 fois.

Pour pouvoir prétendre à la mise en place de l'îlot, des conditions particulières doivent être respectées, notamment un peuplement diversifié, une série boisée d'intérêt écologique.

Après délibération, le conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents qu'une étude de faisabilité soit réalisée par l'Epage Haut-Doubs Haute-Loue (opérateur Natura 2000), en collaboration avec l'ONF, en vue de la mise en place d'un îlot de sénescence.

XI – <u>Lutte contre les animaux errants : proposition de signature de convention avec la SPA</u> de Pontarlier

Le maire est tenu de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens, des chats et de tout animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité.

Jocelyne WOILLARD présente une convention de fourrière avec la SPA de Pontarlier.

Tarif : 0.80€ par an et par habitant + Frais de vétérinaire.

Laurence-Isabelle LOUYS présente d'autres possibilités (convention avec des associations). Mais les tarifs n'étant pas connus, il est décidé de repousser la décision à une date ultérieure. Un comparatif détaillé sera présenté lors d'une prochaine réunion.

XII – Choix de nom de rue

L'entreprise « Henriot Jean-Pierre » demande la possibilité de mise en place d'un nom de rue. Son adresse actuelle est « RN 57 », ce qui pose un problème d'acheminement par les livreurs. La dénomination « Devant la Vie » sera proposée à l'entreprise Henriot.

XIII – Ouverture des commissions municipales à la population

Dominique PERRIER présente les différentes formes de démocratie participative :

- Les groupes action projet : composés de citoyens pour débattre d'un projet précis et d'intérêt général
- Les commissions participatives : ouvertes à tous, l'objectif est d'avoir une réflexion générale, proposer des actions aux élus et de travailler avec eux à la mise en œuvre
- Les commissions municipales ouvertes = comités consultatifs : destinées à améliorer le fonctionnement des commissions, l'ouverture s'inscrit dans le choix de l'équipe municipale d'avoir une démocratie participative et de concertation avec les habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'opter pour les comités consultatifs, fixe le nombre maximum de personnes à 5, de définir la période de fonction à une année reconductible par tacite reconduction.

Une charte sera rédigée.

XIV – <u>Concessions cimetière</u>

Un groupe composé de Dominique PERRIER, Jean-Louis VIENNET, Béatrice URICHER et Marie-José POUYET sera chargé de s'occuper du cimetière (relevé destiné à recenser les tombes abandonnées, règlement, durée des concessions ...).

XV – Utilisation des salles communales

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, les salles associatives sont mises à disposition des associations dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, après avis de la commune. En revanche, l'espace socio-culturel est occupé par les enfants pendant le périscolaire du midi et la responsabilité de la commune pourrait être engagée en cas de propagation du virus. C'est pourquoi, le Conseil municipal décide de ne plus la louer ni de la mettre à disposition des particuliers et des associations durant 6 mois.

XVI – Gratification stagiaire

Marie RETORNAZ a suivi un stage du du 24 août au 06 septembre 2020 dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Le Conseil municipal décide de lui attribuer une gratification de 150 €.

XVII - Autorisation de signature d'une convention foot

Le Maire présente une convention entre la commune et la ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football et le district du Doubs Territoire de Belfort. Cette convention définit les conditions et modalités de mise à disposition par la collectivité du terrain de foot et des équipements y attenant.

Elle s'inscrit dans le cadre des subventions allouées par la Fédération Française de Foot lors des travaux de création d'un terrain d'entraînement, l'amélioration de la pelouse, la sécurisation et l'éclairage du terrain de foot (subventions totales : 46 000 €).

XVIII – Questions et informations diverses

- ➤ Intitulé nouveau bulletin municipal : il est demandé au Conseil municipal de soumettre ses propositions à Louise FAINDT.
- ➤ La route départementale 461 sera déviée dans le sens Etalans-Morteau, pour permettre les travaux de mise en œuvre d'enrobés. La déviation se fera sur 5 jours dans la période du 28 septembre au 06 octobre.
- > Travaux SNCF de modernisation de voie sur la ligne des Horlogers :
- du 28 septembre au 11 décembre 2020 : travaux de nuit du lundi au vendredi de 22h00 à 6h00.
- Du 1^{er} mars au 31 octobre 2021 : coupure complète des circulations

Le Maire Paul RUCHET Le secrétaire de séance Jean-Pierre COURBET